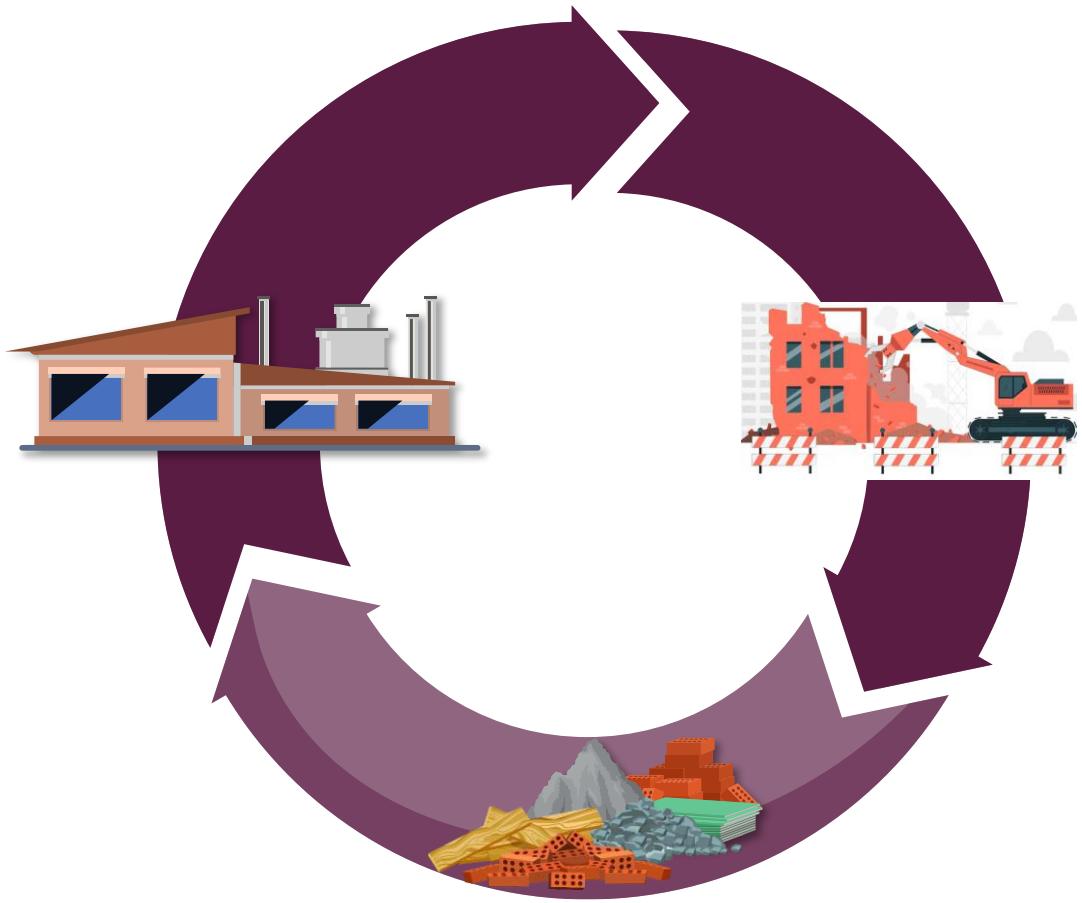


Suivi des grands chantiers
régionaux dans une approche
de boucle circulaire
en Hauts-de-France



RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE : la loi AGEC



Les objectifs de la loi AGEC

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (AGEC) a été promulguée le 10 février 2020. Elle vise à limiter les déchets et à préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat en transformant notre système en profondeur : elle porte l'ambition de **passer d'une économie linéaire (produire, consommer, jeter) à une économie circulaire, plus durable où les ressources sont réutilisées, recyclées et valorisées**.

La loi prévoit différentes étapes de réalisation appliquée par un décret, pour les périodes allant de 2021 à 2025, 2025 à 2030, 2030 à 2035 et 2035 à 2040.

les 5 axes de la loi AGEC

Axe 1 : Réduire les déchets et sortir du plastique jetable d'ici à 2040

Axe 2 : Sensibiliser les consommateurs sur un mode de consommation responsable

Axe 3 : Promouvoir le réemploi solidaire et le recyclage pour lutter contre le gaspillage des ressources

Axe 4 : Lutter contre l'obsolescence programmée et inciter à la réparation

Axe 5 : Adopter une démarche de production responsable : biodéchets, ACV et éco-conception des produits

La loi AGEC élargit l'application du **principe de “pollueur-payeur” avec mise en place de responsabilité élargie du producteur (REP)**, visant les industries, les producteurs, les importateurs et les distributeurs. Ces derniers doivent cotiser auprès d'éco-organismes pour financer leur gestion des déchets.

Une des REP concerne les produits, matériaux, de construction du bâtiment (la REP PMCB : opérationnelle depuis mai 2023).

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE : le SRADDET Hauts-de-France



UNE DIMENSION PRESCRIPTIVE AU SERVICE DES ORIENTATIONS RÉGIONALES

La vision régionale
formalise la stratégie
non prescriptif

Parti pris 1 Une ouverture
maîtrisée, une région mieux
connectée

Parti pris 2 Une
multipolarité confortée en
faveur d'un développement
équilibré du territoire
régional

Parti pris 3 Un quotidien
réinventé, s'appuyant sur de
nouvelles proximités et sur
une qualité de vie accrue

Le rapport d'objectifs
décline la vision régionale
prescriptif : rapport de prise en compte



Le fascicule des règles
précise les objectifs
prescriptif : rapport de compatibilité

Règles en lien avec :

- le hub logistique
- la transition énergétique
- le littoral

Règles pour conforter l'armature régionale, en lien avec :

- la stratégie foncière régionale
- l'offre commerciale
- le logement
- l'intermodalité et les transports

Règles visant à anticiper les mutations et à favoriser les aménagements innovants

Règles en lien avec :

- le numérique
- la réhabilitation thermique
- l'amélioration de la qualité de l'air
- l'intermodalité et l'offre de transports
- la prévention et la gestion des déchets
- les fonctionnalités écologiques

OBJECTIF

ACCELERER LE REEMPLOI ET LE RECYCLAGE DANS LA CONSTRUCTION EN REGION HAUTS-DE-FRANCE COMMENT ? EN OBSERVANT LES PRATIQUES SUR LE TERRITOIRE

Enquêter les acteurs d'une opération (réhabilitation, construction, agrandissement...) de plus de 1000 m²

✓ Comment ?

En créant des référentiels :

- Géographique
- Opération
- Matériaux

✓ Pourquoi ?

- Identifier les pratiques selon plusieurs critères (Géographique, porteur de projet, type d'opération)
- Observer les freins, les leviers, les attentes des acteurs,
- Recueillir de la donnée pour évaluer la réalité de terrain aux objectifs fixés au SRADDET

Objectif :

- Obtenir une première base de données socle de l'observation
- Partager les connaissances pratiques et capitaliser sur les savoir-faire qui seront indispensables pour les chantiers à venir,
- Identifier des leviers d'action pour encourager la montée en puissance de la réutilisation et du réemploi des matériaux,
- Identifier des flux de déchets et matériaux à venir et le potentiel de matériaux à recycler.
- Rentrer dans la démarche Economie circulaire portée par la région Hauts de France

Comment ? Par référentiel de zones géographiques du territoire basé sur les zones d'emploi

Caractérisation des 24 zones d'emploi Hauts-de-France (indicateurs socio-économiques)



© www.comersis.com

Identification de quelques projets (opérations) par zones d'emploi

Analyse de chaque opération retenue à partir de référentiels et enquête auprès des opérateurs

Identification des déchets générés et matériaux recyclés réemployés/réutilisés

Identification des freins et leviers

Les types d'opérations identifiées



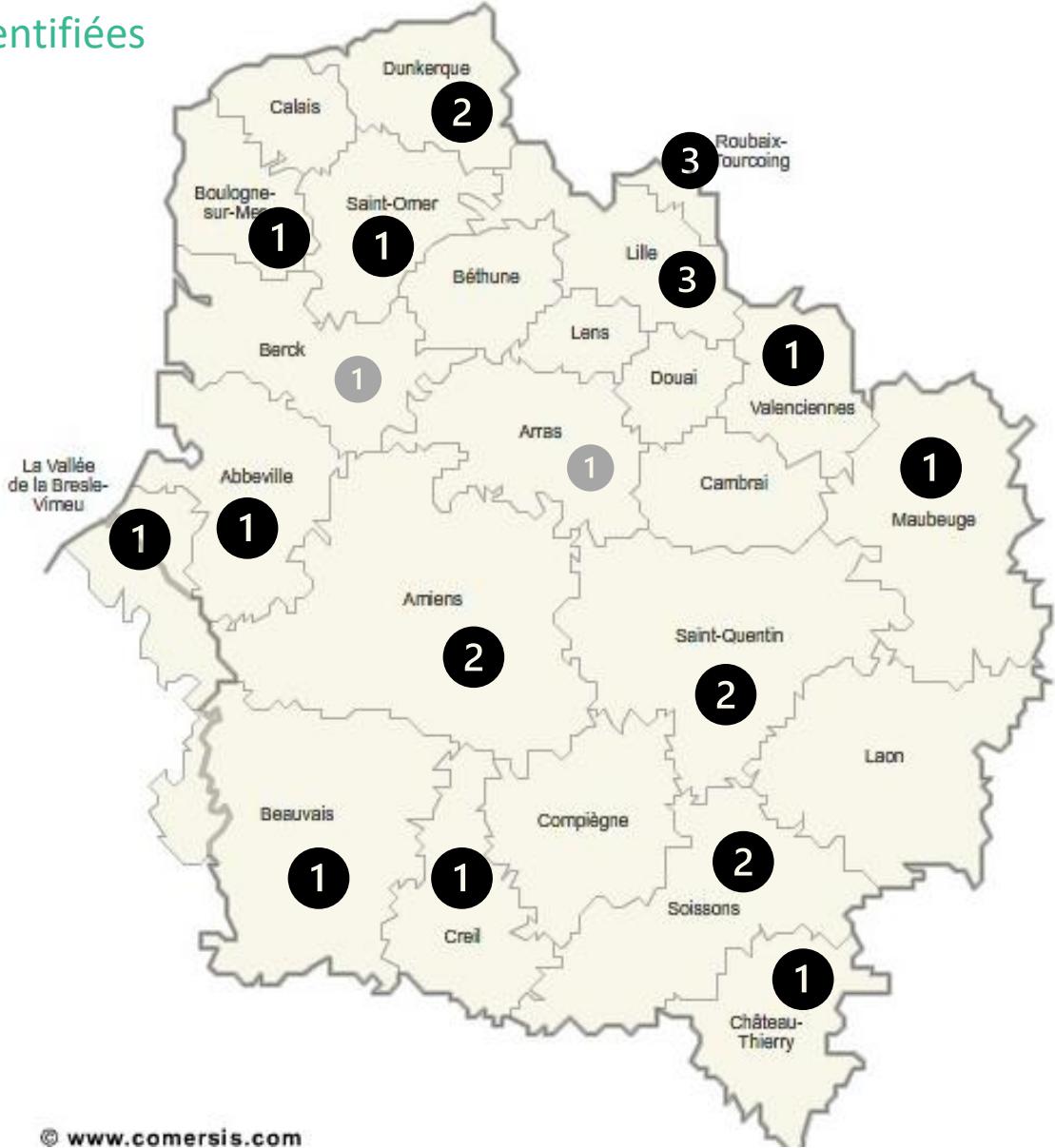
Locaux : enseignement,
hospitalier



Logements :
collectifs, individuels



friches :
bâtiments industriels,
commerciaux



© www.comersis.com

1 Questionnaire transmis au maître
d'ouvrage

1 Interlocuteur à identifier

CD2E ACCÉLÉRATEUR
DE L'ÉCO-TRANS

Une grille d'analyse pour comprendre les pratiques sur les opérations retenues

Un questionnaire autoadministré envoyé par mail aux maîtres d'ouvrage de chaque opération

Déchets, matériaux et économie circulaire sur les chantiers du Bâtiment dans les Hauts-de-France



Déchets, matériaux et économie circulaire sur les chantiers du Bâtiment dans les Hauts-de-France

Dans le cadre de l'Observatoire Déchets-Matières Hauts-de-France (Odema), la Région et l'ADEME ont confié à la CERC (Cellule Économie régionale de la Construction Hauts-de-France) la mission d'identifier, à travers des opérations de déconstruction/reconstruction ainsi que de réhabilitation/construction, les volumes de déchets et matériaux générés. Cette étude vise également à recenser les pratiques mises en œuvre, ou non, en matière d'économie circulaire durant ces travaux.

Cette démarche a pour objectifs de :

- partager les connaissances pratiques et capitaliser sur les savoir-faire essentiels pour les chantiers à venir ;
- identifier les leviers d'action permettant de favoriser le développement de la réutilisation et du réemploi des matériaux ;
- repérer les flux de déchets et matériaux à recycler.

La CERC s'engage à garantir la confidentialité des réponses qui lui seront transmises lors de cette enquête

Vous pouvez compléter le questionnaire jusqu'au 17 novembre 2025

Veillez à bien enregistrer le questionnaire en cours dès que vous quittez celui-ci (bouton en bas à droite). Vous avez la possibilité d'y revenir pour le compléter ultérieurement (utiliser le même lien et identifiant).

Nous vous remercions par avance pour votre implication dans cette enquête.

Cordialement,



CERC Hauts-de-France
03-20-40-53-39
cerc.hauts-de-france@i-carre.net
www.cerc-hautsdefrance.fr

[Suivant →](#)

Enregistrer le questionnaire en cours

Déchets, matériaux et économie circulaire sur les chantiers du Bâtiment dans les Hauts-de-France



21. Phase de conception du projet :

- Programme Permis
 Avant projet sommaire Consultation des entreprises en cours
 Avant projet définitif Chantier en cours

22. Avez-vous le certificat de conformité du permis de construire ? Oui Non

23. Avez-vous introduit un volet économie circulaire dans cette opération ? Oui Non

26. Avez-vous réalisé ou envisagez-vous de réaliser un diagnostic ressources ? Oui Non

27. Avez-vous réalisé un diagnostic PEMD ?

Diagnostic « Produits, Equipements, Matériaux et Déchets »

- Oui Non

28. Avez-vous déposé le CERFA 1628*01 ?

Formulaire de diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiments

- Oui Non Ne sait pas

29. Avez-vous déposé le CERFA 16288*01 ?

Formulaire de recensement relatif aux diagnostics portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiments

- Oui Non Ne sait pas

[← Précédent](#)

[Suivant →](#)

Enregistrer le questionnaire en cours



CONTACTS



Valerie LEROY-COUQUE - valerie.leroy-couque@hautsdefrance.fr
Tel : 03.74.27.15.17



Virginie FORMENTEL-DIEU - virginie.formentel-dieu@i-carre.net
Tel : 07.86.65.20.23



François HUMBERT – francois.humbert@ademe.fr
Tel : 03 27 95 98 06